

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN
REUNIE LE MARDI 02 JUIN 2015 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

Présents : Monsieur Alain HUTIN, Maire
Madame Suzanne SERAFINI et Monsieur Olivier FAVRE, Adjoints

Conseillers municipaux : Mesdames Sylvie DESBAILLET, Marcy ROSSI, Messieurs Sébastien DELESDERRIER, Patrick DEMUYLDER, Didier FROSSARD, Guy JULINI, Claude MEMBREZ, Daniel SANDMEIER, M. Pierre-Alain WOHLERS,

Assiste à la séance : Mme Marilène DEMIERRE, secrétaire

Le conseil se réunit avec l'ordre du jour suivant :

Séance d'installation des conseils municipaux des communes du canton de Genève

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat
 2. Prestation de serment des conseillers municipaux;
 3. Nomination des diverses commissions
-

Monsieur Alain Hutin, Maire, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, ainsi qu'au public venu en grand nombre.

Accueil de M. Alain Hutin, maire :

Madame et Monsieur les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux élus,
Madame et Monsieur les employés communaux,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat, nous sommes réunis ce soir afin de faire prêter serment aux conseillères et conseillers municipaux.

A l'aube de cette nouvelle législature qui, nouvelle Constitution genevoise oblige, va durer cinq ans, ce serment solennel marque votre engagement en faveur de la communauté russinoise.

Dans une collectivité publique comme la nôtre, les compétences des élus municipaux sont précisément réglées et délimitées dans la Constitution genevoise, la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) et le Règlement du Conseil municipal.

C'est en les respectant que vous accomplirez pleinement la mission dont vous êtes investis.

Cette charge est belle, elle est aussi difficile et exigeante, elle implique de fortes attentes de la population qui vous a élus et vous a fait confiance.

Cette confiance, dont vous êtes investis, recouvre également un devoir de réserve et de secret sur tous les éléments dont vous aurez connaissance. Vous devrez toujours travailler, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui, dans le respect des idées de chacun, en ne tenant compte que de l'intérêt général et en faisant fi des intérêts particuliers.

Dès aujourd'hui, chacune et chacun d'entre vous incarnera la commune de Russin dans ses actes et dans ses paroles, vous aurez la responsabilité de mener des projets et de devoir partager les joies et les peines de nos administrés.

Plus que jamais, votre mission sera fondamentale pour la commune avec les nombreux chantiers à mener à bien et les nouveaux projets à développer.

Ensemble, nous devons veiller au bien-être des habitants, ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour être un élément rassembleur de la population et ensemble nous devons veiller à transmettre à celles et ceux qui nous succéderont une commune saine, agréable à vivre et à gérer. Clémenceau disait, celui qui m'a précédé est un imbécile, celui qui me succédera est un traître, faisons en sorte que cette maxime ne s'applique pas à notre belle commune, elle ne le mérite pas.

Enfin, je souhaiterais conclure cette introduction, en vous faisant partager cette réflexion de la philosophe française Cynthia Fleury, qui souligne l'importance du courage en politique. Non pas le courage sans risque, qui instrumentalise la déception individuelle ou collective, mais celui qui s'oppose à la lâcheté, au divertir et au plaire. Un tel courage est seul propre à garantir la pérennité de nos institutions, la liberté et le partage respectueux d'un devoir qui ne nous est que momentanément confié.

Conformément à l'ordre du jour établi, je dois à présent vous lire l'arrêté du Conseil d'Etat.

1. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 06 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015.

« Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015 ;

Attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy ;

Attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant ;

Vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

Attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.»

1. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire prie les conseillers de bien vouloir se lever et de garder la main droite levée durant la lecture de la formule. Il énonce la formule d'assermentation selon l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal »

et leur demande de bien vouloir, à l'appel de leur nom, répondre par « Je le promets » ou « Je le Jure ».

Il fait prêter serment aux conseillers municipaux suivants :

M. Sébastien Delesderrier, M. Patrick Demuylder, Mme Sylvie Desbaillet, M. Didier Frossard, M. Guy Julini, M. Claude Membrez, Mme Marcy Rossi, M. Daniel Sandmeier, M. Pierre-Alain Wohlers

Monsieur le Maire et les adjoints prennent acte de leurs serments.

2. **NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire et les adjoints proposent une répartition des commissions.

Les commissions se composent d'un président, d'un vice-président et des conseillers qui se répartissent les commissions selon le tableau ci-dessous.

Aucune objection n'étant formulée, la répartition des commissions, pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2020, est acceptée, comme suit :

Routes, Emplacements, Déchets:	Dicastère de Olivier FAVRE, adjoint M. Sébastien DELESDERRIER (président), M. Daniel SANDMEIER (vice-président), M. Didier FROSSARD, M. Pierre-Alain WOHLERS
Scolaire, Social, Culture, Sport, Jeunesse, Loisirs:	Dicastère de Suzanne SERAFINI, adjointe Mme Sylvie DESBAILLET (présidente), M. Guy JULINI (vice-président), Mme Marcy ROSSI, M. Patrick DEMUYLDER
Finances, Sécurité et Taxe professionnelle :	Dicastère de Alain HUTIN, maire M. Claude MEMBREZ (président), M. Didier FROSSARD (vice-président), M. Sébastien DELESDERRIER, M. Patrick DEMUYLDER
Bâtiment :	Dicastère de Suzanne SERAFINI, adjointe M. Pierre-Alain WOHLERS (président), Mme Marcy ROSSI (vice-présidente), M. Claude MEMBREZ, M. Guy JULINI
Urbanisme :	Dicastère de Alain HUTIN, maire M. Daniel SANDMEIER (président), M. Patrick DEMUYLDER (vice-président), Mme Sylvie DESBAILLET, M. Sébastien DELESDERRIER
 En outre, le conseil municipal accepte les nominations ci-dessous pour	
Groupe intercommunal Dardagny-Russin :	M. Olivier FAVRE et Mme Sylvie DESBAILLET
Commission ad'hoc Parking aménagement	Dicastère de Alain HUTIN, maire, Suzanne SERAFINI, adjointe et M. Olivier FAVRE, adjoint Mme Sylvie DESBAILLET, Patrick DEMUYLDER, M. Guy JULINI

Aucune objection n'étant formulée, les commissions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité des membres présents, soit par 9 VOIX POUR

La séance est close à 20h50